

PLAN BRETON DE MOBILISATION POUR L'EMPLOI

Protocole d'accord entre l'État, la Région et les partenaires sociaux pour la déclinaison, à l'échelle du territoire breton, du plan « 500 000 formations supplémentaires » à destination des personnes en recherche d'emploi

Le 18 janvier 2016, le Président de la République a confirmé le lancement d'un programme exceptionnel de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi visant à un doublement des formations proposées par rapport à l'année 2015.

Le 02 février 2016, un séminaire gouvernemental s'est tenu avec les Présidents de Région afin de définir de nouvelles coopérations entre l'État et les Régions.

Le 29 février 2016, la Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la Secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage ont réuni les partenaires sociaux, le président de l'Association des régions de France et des présidents de conseils régionaux afin de préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ».

Parallèlement, les acteurs publics et les partenaires sociaux en Bretagne se sont très vite mobilisés :

- le 1^{er} février 2016, le bureau du CREFOP définissait une méthode de travail pour associer l'ensemble des partenaires sociaux à la réalisation du plan,
- le 26 février 2016, le Président du Conseil Régional soumettait une communication sur la déclinaison de ce plan aux élus régionaux réunis en session.

Cette mobilisation s'appuie sur une expérience propre à la Bretagne qui est celle d'une pratique avancée au sein du CREFOP qui a été le premier en France à intégrer une commission spécialisée du Service Public Régional de l'Emploi permettant ainsi à cette instance d'être le lieu unique de coordination régionale des acteurs dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

En outre, la mise en place depuis 2014 d'une conférence sociale bretonne, également quadripartite, a permis d'amplifier les pratiques du dialogue social à l'échelle de certaines filières (notamment l'agroalimentaire et le transport) comme au niveau de plusieurs territoires d'expérimentation.

Fort de cette antériorité, les acteurs publics et les partenaires sociaux veulent s'engager au travers de ce protocole à la réalisation du plan « 500 000 formations supplémentaires », chacun dans le cadre de ses responsabilités et compétences tout en veillant à une pleine complémentarité entre dispositifs qui seront déployés dans cet objectif.

Objectifs et orientations

A la fin de l'année 2015, la Bretagne comptait 156 000 demandeurs d'emploi de catégorie A soit une hausse de 3,1 % en un an. La hausse annuelle est de 6,5 % pour les trois catégories (A,B,C) portant leur nombre à 250 000.

Fin décembre 2015, 50 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, et C ont un niveau égal ou inférieur à 5 (niveau BEP, CAP).

Les efforts déjà entrepris en Bretagne, en 2015, ont permis à 28 000 demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation.

Or, les statistiques confirment, tant au niveau national que régional, que les demandeurs d'emploi augmentent significativement leurs chances de retour à l'emploi après une formation, qu'elle soit une formation dite de mobilisation ou une formation certifiante ou qualifiante.

L'objectif partagé en Bretagne serait d'organiser 47 000 formations, tous dispositifs confondus, sur une année (soit 18 896 formations supplémentaires comprenant 13 418 entrées en formation, 2 170 contrats de professionnalisation, 2 614 parcours d'accompagnement à la création d'entreprise, 494 accompagnements à la VAE). La réalisation de cet objectif permettrait de doubler, quasiment, le nombre de demandeurs d'emploi accompagnés en formation.

L'ampleur de ce plan implique de relever plusieurs défis :

- l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi doit être accompagné en priorisant les personnes les moins qualifiées, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée,
- l'offre de formation doit être construite à partir des besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain (notamment pour accompagner le développement de nouvelles filières) sur la base de diagnostics sectoriels et territoriaux mais aussi en prenant en compte les projets des personnes en recherche d'emploi et leurs profils,
- les actions de formations supplémentaires mises en place doivent rester de qualité et respectueuses des capacités à faire des organismes de formation en cohérence avec les politiques d'achat de formation,
- le demandeur d'emploi doit être accompagné dans une logique de parcours et la mise en œuvre de l'accueil personnalisé et individualisé et du conseil en évolution professionnelle dans le cadre du service public régional d'orientation vont créer les conditions d'une orientation plus pertinente,
- l'insertion à l'issue des formations doit être mieux suivie.

Face à ces défis, les acteurs publics et les partenaires sociaux se doivent de mettre en place une organisation et des moyens en adéquation qui prennent appui sur quelques principes :

- rendre plus simple l'accès à l'information au conseil et à l'accompagnement pour construire un projet de retour à l'emploi,
- rechercher une gouvernance simplifiée et à visée opérationnelle à l'échelle régionale comme au niveau des territoires,
- optimiser la mobilisation des partenaires et assurer la complémentarité des actions menées,
- innover pour permettre de mieux répondre à la demande spécifique de certaines personnes en recherche d'emploi mais aussi aux besoins en compétences exprimés par des territoires.

Organisation proposée

Le Conseil régional, au regard des responsabilités qui lui sont confiées par le législateur (formation des demandeurs d'emploi, service public régional de l'orientation, carte des formations professionnelles, stratégie régionale de développement économique et aide à la création d'entreprise) assure, en lien avec ses partenaires, la coordination du plan.

L'État en région, au regard de ses responsabilités en matière de politique de l'emploi, articule ses propres dispositifs (notamment le dispositif embauche PME, les contrats aidés, soutien aux structures d'accompagnement vers l'emploi) avec les objectifs du plan « 500 000 formations supplémentaires ».

Les partenaires sociaux, dans le cadre du COPAREF jouent un rôle majeur dans la réalisation de ce plan notamment pour :

- renforcer l'identification des besoins en compétences des branches professionnelles et des entreprises, par l'élaboration d'un « outil » de relation permanente, à construire dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle,
- mobiliser les financements du FPSPP ainsi que leurs opérateurs – OPCA et OPACIF – sur des actions de formation des personnes en recherche d'emploi avant embauche,
- favoriser l'accueil des personnes en recherche d'emploi en formation au sein des entreprises et l'insertion effective dans l'emploi.

Dans le respect des compétences de chacun des signataires, la gouvernance du plan « 500 000 formations supplémentaires » en Bretagne sera mise en place de la façon suivante :

- le bureau du CREFOP assure le suivi global et son évaluation, il joue un rôle d'impulsion et d'orientation. Il est amené à consulter le Conseil Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation (COPAREF) dans le cadre des analyses des besoins en formation,
- une cellule opérationnelle issue du bureau du CREFOP (Région, services de l'État, la présidente et le vice-président du COPAREF représentant les partenaires sociaux) associant la direction régionale de Pôle Emploi est mise en place. Cette cellule s'assure de l'effectivité du plan et prépare les réunions du bureau qui y sont dédiées,
- un comité de coordination des financeurs sera mis en place associant la Région, la DIRECCTE, Pôle Emploi, les partenaires sociaux et leurs OPCA et OPACIF afin de faire des propositions sur l'ingénierie financière des dispositifs,
- à l'échelle infra-régionale, des commissions territoriales emploi-formation permettront aux acteurs concernés sur les territoires de partager les enjeux, d'assurer une observation et une animation des dynamiques locales dans le champ de l'emploi et de la formation. L'objectif n'est pas de créer de nouvelles instances mais bien de les unifier, le cas échéant, afin d'échanger sur les thèmes complémentaires de l'emploi et de la formation de manière plus efficace. Les périmètres de ces commissions seront arrêtés dans le cadre de la commission spécialisée du SPER.

Enfin, l'État, la Région et Pôle Emploi, en tant que partenaires publics, s'accorderont sur des modalités opérationnelles de ce plan (partage de leurs diagnostics, mutualisation, complémentarité de leurs actions) dans le cadre d'un protocole spécifique, élaboré dans le prolongement de la convention bilatérale conseil régional/Pôle Emploi.

Moyens mis en œuvre sur l'année 2016

- L'État engage des moyens financiers importants pour ce plan sur la base d'un objectif global en Bretagne pour la réalisation de 47 000 actions de formation. Une convention financière en fixera les modalités pour les entrées en formation jusqu'au 31/12/2016, notamment en ce qui concerne l'engagement de la Région de commander des formations supplémentaires, par rapport à 2015 intégrant les coûts pédagogiques, certains types de rémunération des stagiaires (hors AREF et R2F) et les aides à la mobilité.
- les partenaires sociaux complètent ce financement dans le cadre du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Une convention financière passée entre le FPSPP, le COPAREF et la Région en fixera également les modalités,
- la Région mobilisera l'ensemble de ses dispositifs. Elle assurera l'articulation sur les dispositifs de formation mis en place par Pôle Emploi dans le respect de la convention établie en juillet 2015.

Suivi et évaluation du plan

Le bureau du CREFOP assure le suivi et l'évaluation du plan. Un tableau de bord unique sur la formation professionnelle sera mis en place avec les données physiques et financières. Il intégrera les interventions des Régions, de Pôle Emploi et des partenaires sociaux (FPSPP et OPCA et OPACIF).

L'État et la Région pourront solliciter le GREF Bretagne en appui et notamment pour la réalisation d'enquêtes d'insertion.

Les enseignements qui pourront être tirés tout au long de l'année 2016 dans la réalisation de ce plan permettront aux signataires de ce protocole, dans un esprit d'expérimentation, de structurer pour l'avenir leurs modalités d'intervention.

Fait à _____, le 2016

Le Président du Conseil régional
de Bretagne

Le Préfet de Région

La Présidente du COPAREF

Le Vice-président du COPAREF